

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00456

**LE CHAMBON-FEUGEROLLES - RUE DE LA MALAFOLIE -
CONVENTION PRECAIRE PORTANT AUTORISATION DE
TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE
L'ONDAINE SUR LE SECTEUR DE LA BARGETTE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que la Métropole conduit une opération sur le secteur de La Bargette afin de redonner un caractère naturel au lit de l'Ondaine dans l'objectif de diminuer le risque d'inondation par débordement,

CONSIDERANT que les consorts _____ sont propriétaires d'un bien en bordure de l'Ondaine sur lequel s'élève une zone remblayée, support d'une ancienne voie ferrée qui doit être supprimée dans le cadre du projet,

CONSIDERANT qu'un accord a été trouvé avec les consorts _____ pour réaliser d'importants travaux de déblaiement par Saint-Etienne Métropole sans que cette dernière n'ait besoin de se porter acquéreur de ce bien,

DECIDE

ARTICLE 1

Une convention d'occupation précaire portant autorisation de travaux est conclue avec les consorts _____.

ARTICLE 2

Il sera versé à chacun des deux indivisaires une indemnité de 4 000 €, soit 8 000 € au total dans le cadre de cette occupation.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2023, 2014apondriv2102.

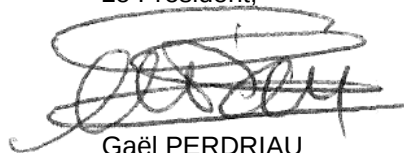
ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 10/05/2023
Le Président,


Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 10 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230421-C20230045610

Date de mise en ligne : 10 mai 2023